

# Rapport annuel de développement durable

→ 2016



Développement durable :  
où en est-on ?

Bilan 2014 – Budget 2016

21  
genda

# Sommaire

---

## Préambule

### 1. Engagement de la commission Agenda 21 - Développement durable

1.1 Rappel de la structuration du programme d'actions Agenda 21

1.2 Stratégie de mise en œuvre définie autour de 5 priorités

1.3 Propositions de la Commission Agenda 21 – Développement Durable

### 2. Mise en oeuvre du programme d'actions Agenda 21

## Conclusion



# Préambule

---

## **Le développement durable du territoire communautaire : une ambition politique affirmée**

Dès 2009, le Muretain Agglo a décidé de s'engager dans une démarche de développement durable en élaborant un Agenda 21. Cette volonté politique marque l'ambition d'adapter le territoire aux enjeux écologiques, économiques et sociaux du 21<sup>ème</sup> siècle.

Résultant d'un travail collectif entre élus, agents territoriaux, et citoyens l'Agenda 21 du Muretain Agglo est adopté à l'unanimité en novembre 2013 et pour une durée de 5 ans. L'Agenda 21 du Muretain Agglo intègre le Plan Climat Energie Territorial alors rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Un service Agenda 21 a été créé afin de suivre de manière opérationnelle la mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21. Ce service travaille en transversalité et en étroite collaboration avec l'ensemble des directions de la collectivité.

Suite au renouvellement des instances politiques du Muretain Agglo en 2014, la démarche de développement durable s'est vue renforcée avec la mise en place d'une vice-présidence à l'Agenda 21, au développement durable et à la transition énergétique ainsi que la création d'une Commission Agenda 21 – Développement durable instance de réflexion, de travail et de partage d'expériences en matière de politiques de développement durable.

## **Le Rapport Annuel de Développement Durable : un outil pour maintenir le développement durable au cœur des débats**

La rédaction de ce rapport est rendu obligatoire par la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (article 255), dite loi Grenelle 2. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011 viennent compléter les dispositions prévues par la loi.

Au-delà de l'obligation réglementaire, le rapport annuel de développement durable a pour objectif de renforcer la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable. Il permet non seulement de questionner les pratiques et de mettre le développement durable à l'ordre du jour au moment stratégique de la préparation budgétaire, mais également de faire le lien avec les engagements de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial.

## **Co-construire un bilan annuel sur les actions de développement durable**

- Avec les services

Des entretiens ont été organisés avec une quinzaine de directeurs et responsables d'activités de manière à avoir un temps d'échange sur leur contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 21 et sur d'autres actions spécifiques à leurs activités en lien avec le développement durable.



- Avec les élus

Les élus de la Commission Agenda 21 – Développement durable ont été informés tout au long de l’année 2015 des avancées en matière de développement durable. Fin 2015, ils ont été invités à souligner un point positif et un point négatif au regard du développement durable dans le cadre de l’élaboration du rapport annuel de développement durable.

Au regard 5 des finalités du développement durable, les points positifs cités concernent principalement la lutte contre les changements climatiques, la gestion des déchets et les achats. S’agissant des éléments de méthodes, les élus soulignent comme positif la mise en place de la commission, des groupes de travail et aussi leur volonté commune d’agir en faveur du développement durable.

Pour ce qui est des points à améliorer, on relève la cohésion territoriale, les modes de production et de consommation agricoles, la politique de déplacement, le développement des énergies renouvelables. S’agissant des éléments de méthode, la communication (vers les agents, les élus, les habitants) et l’évaluation des politiques menées ressortent assez nettement comme des points à améliorer. Des remarques sur la gouvernance générale et sur le pilotage de l’Agenda 21 sont également formulées.

## Paroles d’élus....

### Points positifs du Muretain Agglo au regard du développement durable

Finalités	Lutte contre le changements climatiques	Réflexion sur la transition énergétique engagée
		Achat d'énergie en partie renouvelable
		Réalisation d'un schéma pour développer les cheminements piétons et cyclables mais quand sera-t'il appliqué ?
		Transports TAMTAM : impact coût et CO2 ? Étude véhicules électriques
		Amélioration du réseau bus à partir de 2016
	Préservation des ressources naturelles	Service de ramassage des déchets satisfaisant dans l'ensemble
		Plateforme de déchets verts de Muret - déchèterie de Muret
		Recyclage de nombreux types de déchets
	Epanouissement humain	Collecte des ordures ménagères en C1 pour l'habitat individuel et assimilé
	Cohésion et solidarité entre territoires et	
Mode production et consommation	Réduction de consommation de ressources non renouvelables	
	Prise en compte du développement durable dans les commissions d'appel d'offres	
	Utilisation de produits moins agressifs dans les crèches	
Principes et méthodes	Communication - Concertation - Participation des acteurs	Actions pédagogiques sur le concept de développement durable pour les élus
		Mise en place des groupes de travail de la commission
	Pilotage - gouvernance	Agenda 21 + commission développement durable + groupe de travail
		Volonté de nombreux élus de terrain de faire avancer le développement durable
		Bon travail des agents de la CAM sur le plan organisation
		Commission = cadre de référence pour les élus
	Evaluation - amélioration continue	



## Points négatifs (ou à améliorer) du Muretain Agglo au regard du développement durable

Finalités	Lutte contre le changements climatiques	Politique de déplacement à structurer
		S'inspirer d'autres villes pour les pistes cyclables
		Développement insuffisant des énergies renouvelables
		Aire de covoiturage
	Préservation des ressources naturelles	Valorisation des déchets : politique à renforcer
	Epanouissement humain	
	Cohésion et solidarité entre territoires et	Cohésion sociale et environnementale du territoire
		Enclavement du territoire à cause des transports publics parfois défaillants
Mode production et consommation	Mauvaise qualité des conteneurs de ramassage des ordures ménagères	
	Peu de réflexion sur la possibilité d'approvisionnement "bio" et/ou "local" pour la restauration scolaire	
	Faire évoluer l'agriculture vers des pratiques "raisonnées" puis vers le bio	
Principes et méthodes	Communication - Concertation - Participation des acteurs	Communication
		Manque de formation/moyens des personnels de cantine sur la gestion des déchets
		Concertation
		Pas assez de communication générale, sur ce qui est engagé et sur ce qui est terminé
	Pilotage - gouvernance	Sensibilisation insuffisante des habitants
		Manque de communication, surtout sur le tri des déchets
		Lenteur dans la prise de décision en faveur du passage en C1
		Pas de reconnaissance nationale de l'Agenda 21
		Définir les perspectives de poursuite ou le calendrier (date de fin) de l'Agenda 21
		Pas de suivi, de communication entre les maires et les commissions
	Evaluation - amélioration continue	Gouvernance : obligation de créer un groupe d'opposition pour pouvoir intégrer les commissions
		Amplifier l'approche par projet : objectifs, indicateurs, revue d'avancement
		Besoin de démarche d'évaluation des politiques de développement durable du territoire
		Aide à l'évaluation





## 1. Engagement de la commission Agenda 21 - Développement durable

### 1.1. Rappel de la structuration du programme d'actions Agenda 21

Structurées autour de 3 axes et 11 objectifs stratégiques, les 44 actions de l'agenda 21 couvrent de nombreux domaines d'intervention.

#### - **Axe 1 : Développement et aménagement du territoire**

Cet axe fédère l'action des acteurs autour d'une stratégie territoriale partagée, de valorisation du territoire et de son développement soutenable. Dans cette perspective, le Muretain Agglo décide d'agir pour un aménagement durable, en généralisant l'Approche Environnementale de l'Urbanisme à l'ensemble de ses opérations. Aussi, afin de renforcer l'identité du territoire et de promouvoir une offre de tourisme de proximité, le Muretain Agglo décide de préserver et de mettre en valeur le patrimoine (paysager, naturel et bâti) du territoire autour d'un « projet patrimonial ».

Le territoire du Muretain est confronté à une forte pression foncière ainsi qu'à une baisse du nombre d'agriculteurs et de la surface agricole utile. Pour promouvoir un développement équilibré et renverser cette tendance, le Muretain Agglo souhaite engager une réflexion sur le soutien à une agriculture périurbaine écologique et responsable sur le territoire.

#### - **Axe 2 : Climat et énergie**

Cet axe a pour objectif de créer une culture de consommation responsable au sein du Muretain Agglo afin de réduire l'impact environnemental de ses activités. La consommation responsable tient tant au choix des produits qu'à leur utilisation. Ainsi le Muretain Agglo souhaite poursuivre les achats éco responsables et limiter le recours aux barquettes jetables dans la restauration. Par ailleurs, le Muretain Agglo souhaite réduire les consommations de fluides (eau, gaz électricité) et s'engager dans la transition énergétique.

#### - **Axe 3 : Gouvernance et éco citoyenneté**

Dans son programme d'actions, le Muretain Agglo s'attache à créer ou à développer des outils de gouvernance. Ainsi, il est prévu d'enrichir et de faire vivre l'observatoire territorial du Muretain afin de connaître les forces, les faiblesses et les évolutions du territoire, qui pourront aider au pilotage des politiques publiques. Le Muretain Agglo veut par ailleurs proposer un espace d'information et de conseil au service des habitants regroupant dans un même lieu les permanences des professionnels de l'habitat, en créant la maison de l'habitat et du développement durable. Enfin le Muretain Agglo, soucieuse de rechercher davantage de complémentarité et d'efficacité entre les échelons territoriaux s'engage à favoriser la coopération entre les communes et la communauté d'agglomération. Cette coopération se traduit notamment par la mise en place d'un système de groupement de commandes et par le développement de la pratique des fonds de concours.



## 1.2. Stratégie de mise en œuvre définie autour de 5 priorités

Après le renouvellement des instances politiques du Muretain Agglo, la démarche de développement durable a été renforcée pour ce nouveau mandat avec la nomination d'un vice-président en charge de l'Agenda 21, du développement durable, de la transition énergétique. Les membres de la Commission Agenda 21 – Développement durable, instance nouvelle créée en 2014, ont confirmé la poursuite de la démarche engagée. Ainsi, de manière à faciliter l'appropriation du programme d'actions Agenda 21, à rendre sa mise en œuvre plus lisible et plus dynamique et à alimenter la réflexion sur le projet de territoire, la commission a proposé d'engager la mise en œuvre du programme autour de 5 priorités pour le territoire :

1. Le développement durable, une opportunité pour revitaliser les cœurs de villes et de villages : rénovation énergétique du bâti, qualité des constructions, adaptation au vieillissement, mobilités actives, modes de consommations, commerces de proximité
2. Une agriculture périurbaine écologique et responsable : une chance pour le territoire
3. Mobilité durable : complémentarité à trouver entre les transports publics, les modes actifs (vélo, marche, etc.) et la voiture « responsable »
4. Déchets : Réduction à la source, optimisation des services et toujours plus de valorisation
5. Transition énergétique : rénovation énergétique des bâtiments, réduction des consommations à l'échelle du territoire, recours aux énergies renouvelables et de récupération, développement de la filière biogaz

S'ajoutent à ces 5 priorités pour le territoire, 3 leviers d'accompagnement :

- La mise en œuvre d'une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable pour informer et mobiliser les citoyens et les acteurs
- La coopération entre les communes
- La communication.

## 1.3. Propositions de la Commission Agenda 21 – Développement Durable

La commission est organisée en 5 groupes de travail thématiques (Transition énergétique, revitalisation des centres, déchets, agriculture, mobilité durable).

Après des temps de travail thématiques organisés en 2014 et 2015, chaque groupe a été invité à présenter une synthèse des réflexions menées, à soumettre des propositions à l'assemblée plénière et à indiquer les pistes de réflexion envisagées pour 2016.

### Groupe Transition énergétique

---

- **Poursuivre et renforcer la politique d'achats responsables**
- Créer un **Espace Info Energie** et développer une **sensibilisation des habitants** pour déclencher « massivement » la réalisation de travaux de rénovation énergétique
- **Réduire les consommations d'énergie** (Système de management de l'énergie, actions sur les équipements les plus énergivores (cuisine centrale, Aqualudia), éclairage public).
- **Rénover les bâtiments communaux et communautaires**



- **Lutter contre la précarité énergétique**
- **Développer le recours aux énergies renouvelables** (étudier la faisabilité d'un projet de méthanisation territoriale, adopter un schéma de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire)

### Groupe Revitalisation des centres

---

- Promouvoir les **échanges d'expériences** entre élus, le partage des bonnes pratiques, la connaissance des outils et des leviers en matière de revitalisation des centres
- Favoriser / animer le **dialogue au niveau des bassins de vie** pour aboutir à des projets communaux complémentaires entre eux (commerces, liaisons modes doux...)
- Faire émerger un **accompagnement pluridisciplinaire** en amont des projets avec les services communautaires concernés (voirie – développement économique – aménagement du territoire – habitat – environnement)
- S'agissant plus précisément de la vitalité commerciale, développer un **système d'échange d'informations** entre communes pour mieux orienter les porteurs de projet et favoriser une répartition des services et commerces sur le territoire (disponibilités de locaux, besoins des populations...)

### Groupe Déchets

---

Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois de manière à connaître le fonctionnement actuel et les enjeux de la direction Environnement. Le groupe a centré ses réflexions sur 2 problématiques :

- **les apports de professionnels en déchèterie**
- **la modulation des fréquences et les modes de collecte.**

### Groupe Agriculture

---

- **Organiser un évènement communautaire sur l'agriculture** pour réunir les agriculteurs, les acteurs de la transformation et de la commercialisation, les consommateurs, les élus, les partenaires institutionnels.
- **Construire** une stratégie territoriale en développant un processus de concertation sur l'agriculture muretaine avec les élus et les acteurs du territoire.

### Groupe Mobilité

---

#### ❶ Covoiturage

- Poursuivre le repérage de l'existant à l'échelle du territoire
- Encourager les communes à adhérer au service de covoiturage Tisséo pour leurs agents

#### ❷ Mobilité vélo

- Mettre à jour la cartographie des cheminements cyclables existants (sur le SIG), de manière à mesurer les réalisations et identifier les manques





- Travailler sur les priorités, les échelles, les usages pour réviser le schéma directeur des pistes cyclables (des pistes pour qui ? pour quels usages (déplacements professionnels, scolaires, loisirs) ? quels résultats attendus pour le territoire ?)



## 2. Mise en oeuvre du programme d'actions Agenda 21

### Axe 1 - Développement et aménagement du territoire

#### Pour un aménagement durable

1	Revaloriser les centres-villes et centres bourgs	<b>En cours</b>	<p>❶ outils, méthodes dans le cadre d'ateliers thématiques associant les maires, retour d'expérience, identification des leviers (commerce de proximité, modes actifs...) démarche spécifique sur Muret (allée Niel + centre historique) : redynamisation des commerces, dispositif pour habitat privé (OPAH), revitalisation espaces publics, plan de circulation, espaces piétonniers, étude commerciale en coeur visant à identifier les besoins, les opportunités foncières, mettre en relation investisseurs et propriétaires, point d'information tourisme sur allée Niel pour promotion tissu commercial coeur de ville (compétence Muretain Agglo, pilotage ville dans le cadre politique ville, quartier prioritaire)</p> <p>❷ partage de connaissance avec les communes, Muret s'empare des outils (dossier ANRU, dispositif tissu commercial, droit de préemption des baux commerciaux, DUP)</p> <p>autres communes : révision de PLU intègre des orientations d'aménagement sur coeur de ville (documents graphiques opposables), plusieurs en cours</p> <p>❸ action sur le foncier : actualisation de l'atlas foncier en cours dans le cadre de la modification du PLH = outil pour mieux estimer le potentiel habitat des communes à cours terme mais doit s'accompagner d'un plan d'action foncière</p>
2	Valoriser les sites remarquables autour d'un projet patrimonial du territoire	<b>En cours</b>	<p>❶ Mise en œuvre du schéma des espaces agricoles et naturels et de l'étude de restructuration des bourgs périurbains (AUAT). Opportunité de créer des espaces de projets dans la couronne verte.</p> <p>❷ recensement du patrimoine naturel fait mais pas de compétence, pas d'état des lieux global sur le patrimoine bâti. Muret s'interroge sur une AVAP</p> <p>❸ fonds de concours structurants : halle de St Lys, château Bertier...</p> <p>❹ point info tourisme allée Niel, tourisme de proximité, pas d'action sur la promotion (alors qu'il y aurait un potentiel : approche économique avec vins, vente à la ferme, gîtes, accro branche, ski nautique, karting, gastronomie...)</p>
3	Réaliser les opérations d'aménagement dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)	<b>Pas lancé</b>	pas d'opération d'aménagement aspect DD - environnement non prioritaire sur Porte des Pyrénées
4	Economiser les ressources en privilégiant une économie circulaire	<b>Non abouti</b>	réflexion amorcée sur le projet Bordes blanche

5	Définir des solutions innovantes pour la gestion de l'eau et des énergies	<b>Non abouti</b>	adhésion aux pôles de compétitivité Eau et Derbi mais pas d'actions concrètes sur le territoire
6	Elaborer un guide d'aménagement durable et de performance énergétique des constructions	<b>Non abouti</b>	réflexion amorcée mais non aboutie

Autres actions menées en dehors du programme Agenda 21 par la direction Voirie :

- limiter l'imperméabilisation des sols : éviter la construction de collecteurs, favoriser les solutions techniques d'infiltration, ne pas buser tous les fossés (seulement un côté)
- réduire les fauchages pour préserver la biodiversité.

#### Pour un développement équilibré

7	Soutenir une agriculture périurbaine écologique et responsable	<b>En cours</b>	recrutement d'une chargée de mission réalisation d'un diagnostic agricole mise en place d'un groupe de travail d'élus projet d'évènement pour mobiliser les partenaires et lancer la co-construction d'une stratégie territoriale agricole et alimentaire
8	Engager une démarche d'économie sociale et solidaire	<b>Non abouti</b>	recrutement d'une chargée de mission prise de contact avec les acteurs
9	Créer un centre de ressources et de formation aux métiers de l'économie verte	<b>Pas lancé</b>	Action à redéfinir
11	Accompagner les entreprises dans la prise en compte des enjeux du développement durable	<b>En cours</b>	- covoiturage 9/10/2014 - mobilité sure et durable 3/04/2014 - accompagnement du PDIE du Club des entreprises du Muretain
10	Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics	<b>Fait</b>	Mise en œuvre dans certains marchés (notamment de travaux et de voirie) Organisation d'une réunion d'information et d'échange avec les acteurs

Autre action en cours en dehors du programme Agenda 21 : développement du secteur de la robotique. La robotique se met au service du développement durable, avec un projet de démonstrateur, autour du cluster Robotique.

#### Pour un habitat solidaire

12	Élaborer une "charte qualité habitat"	<b>En cours</b>	- en réflexion avec Qualitel - mieux encadrer les opérations en VEFA
13	S'appuyer sur la solidarité intercommunale pour développer l'offre de logement à un coût abordable sur le territoire	<b>fait</b>	- des communes non assujetties à la loi SRU accueillent des logements sociaux - renouvellement de la délégation des aides à la pierre en 2014



14	Adapter le parc de logement au vieillissement de la population	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un contingent de logements adaptés pour personnes âgées en 2014</li> <li>- l'observatoire du territoire permet de quantifier le vieillissement, de suivre les tendances du territoire</li> <li>- l'offre de logements adaptés reste à l'initiative des bailleurs, il n'y a pas vraiment de politique communautaire</li> </ul>
15	Lutter contre la précarité énergétique	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite du programme Habiter mieux</li> <li>- création espace info énergie - maison de l'habitat programmée en 2016</li> </ul>

## Axe 2 – Climat et énergie

### Pour une consommation responsable

16	Développer dans la collectivité le recours aux achats éco-conditionnés ou responsables	Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux marchés intègrent des critères environnementaux, sociaux : achat des couches pour les crèches (fabrication française), électricité, papier, fournitures administratives, etc...</li> </ul>
17	Poursuivre les achats éco-responsables dans la restauration	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction d'une composante bio pour 20 services par an, ce qui correspond à un budget de 45 000 euros par an (2014 et 2015) sur un budget global d'environ 1,7 millions d'euros d'achats de denrées alimentaires.</li> </ul> <p>A titre indicatif, pour atteindre 20% de composantes bio, il faudrait porter la ligne budgétaire réservée aux denrées bio à 340 000 euros.</p> <p>Les accords cadres en place avec plusieurs fournisseurs permettent de porter le choix sur des produits régionaux et / ou labellisés selon les opportunités (exemples : kiwi de la vallée de la Garonne, pommes du Comminge)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres perspectives d'évolution : <ul style="list-style-type: none"> <li>o passage à 4 composantes progressivement et 2 – 3 fois par semaine, de manière à injecter les économies réalisées sur des produits plus qualitatifs (bio et locaux par exemple). Cette évolution permettrait aussi de réduire les déchets et d'optimiser la logistique (allotissement, manutention, transport).</li> <li>o Repas sans viande à la place de sans porc (concerne 10 à 12% des convives)</li> </ul> </li> </ul>
18	Limiter le recours aux barquettes jetables dans la restauration	Fait	<p>1<sup>ère</sup> phase : plats froids : remplacement des barquettes jetables par des bacs inox multifonctions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2014 : sur les selfs</li> <li>- 2015 : sur tous les sites (self + services à table)</li> </ul> <p>2<sup>ème</sup> phase : plats chauds : 2016 – 2017 car autres contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lavage plus important donc surcharge de travail</li> <li>- adaptation du matériel donc investissement à prévoir (bacs inox + couvercles, capacité de chauffe, grilles de four, etc...)</li> </ul>
19	Favoriser le recours aux produits d'entretien écologiques	Fait	En place sur les crèches notamment.
20	Réduire l'impact des outils d'impression	Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RAM : Dématérialisation des correspondances avec les assistantes maternelles (90% des courriers envoyés par mails)</li> </ul>



			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de renouvellement des imprimantes individuelles, centralisation des impressions sur des copieurs économiques et mutualisés</li> <li>- Mise en ligne des délibérations du bureau et du conseil</li> <li>- Ressources humaines : la CAM est collectivité test pour la dématérialisation des formations intra + dématérialisation des attestations Pôle Emploi</li> <li>- Enfance : dématérialisation des factures aux familles (si accord de leur part)</li> <li>- Perspective : dématérialisation de la chaîne comptable, démarrage prévu en 2016</li> </ul>
--	--	--	--

### Pour une gestion optimisée des déchets

21	Réduire à la source les quantités de déchets produits et améliorer le tri des déchets	<b>Fait</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compostage domestique : livraisons régulières, fin de stock prochaine. Evaluation du dispositif de compostage domestique prévue par l'ADEME.</li> <li>- Animations scolaires et journées propreté réalisées par les conseillers de tri de la CAM</li> <li>- projet Bien manger, moins gaspiller sur 2014-2015 avec formation d'animateurs, animations et pesées dans les restaurants scolaires. Stand by sur l'expérimentation d'une collecte des biodéchets sur les restaurants scolaires. A voir dans les cahiers des charges des nouveaux marchés de traitement.</li> <li>- Voirie : la plupart des entreprises trient les déchets de chantier et les recyclent (béton, enrobés, maçonnerie).</li> <li>- Administration générale : utilisation de verres réutilisables et de carafes pour les réunions à l'hôtel communautaire, distributeur de boisson permettant l'usage de tasses et mug pour limiter l'utilisation de gobelets jetables</li> </ul>
22	Développer le tri sélectif dans toutes les structures de la CAM	<b>Fait</b>	<p>Possibilité de tri existante sur toutes les structures de la CAM mais pas d'actions spécifiques de sensibilisation des utilisateurs.</p> <p>Axe de progrès avec la nouvelle organisation sur les groupes scolaires au niveau des ALAE.</p> <p>3 flux de collecte en place (papier, recyclables, résiduel) à l'hôtel communautaire et dans les mairies.</p>
23	Améliorer la valorisation des déchets	<b>Fait</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la valorisation des déchets collectés en déchetterie fin 2014 : contractualisation avec 2 nouveaux éco-organismes (ECOTLC et ECOMOBILIER)</li> <li>- Optimisation de la collecte de verre en 2015 avec ciblage des « gros » producteurs : +10% par rapport à 2014. Objectif 2016 : +5% par rapport à 2015.</li> <li>- Développement de la collecte enterrée sur le collectif contribue à améliorer la qualité de la collecte sélective (exemple : Récébédou à Portet)</li> </ul>

### Pour une mobilité durable





24	Favoriser et faciliter le recours aux modes de déplacements doux ou actifs	<b>En cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- actualisation du schéma directeur sur les 14 communes avec recensement de tous les travaux de cheminements cyclables réalisés et sur Le Fauga et Fonsorbes, état des lieux de l'existant.</li> <li>- SIG associé pour mise à jour de la cartographie</li> <li>- Chaque commune garde sa signalétique, pas de continuité « communautaire »</li> <li>- Pas d'évolution de la compétence « cheminements cyclables et piétons », donc mise en œuvre du schéma limitée aux initiatives communales</li> </ul>
25	Favoriser le recours au covoiturage	<b>Fait</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adhésion au service de covoiturage Tisséo pour les agents de la CAM en 2015, formation d'un groupe de conseillers en interne et organisation de cafés covoiturage. Peu d'impact pour le moment sur les pratiques des agents.</li> <li>- recensement des zones de covoiturage : il existe 100 places « officielles » de parking covoiturage réparties sur 3 communes de la CAM</li> </ul>
26	Optimiser et améliorer le parc de véhicules de la CAM et les déplacements liés aux activités	<b>En cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pas de développement du parc électrique en 2014, chiffrage en cours d'un équipement électrique sur les bennes à ordures ménagères, possibilité d'une subvention de 5000 euros par véhicule électrique léger dans le cadre du TEPCv en 2016</li> <li>- pas de formation à l'écoconduite</li> <li>- axes de réduction des déplacements liés aux compétences de la CAM : <ul style="list-style-type: none"> <li>o déchets : modulation des fréquences de collecte : 160 km/sem potentiellement économisés et centralisation du dépôt (création d'un nouveau centre technique toujours inscrit au plan pluriannuel d'investissement)</li> <li>o voirie : réemploi des matériaux sur place (traitement à la chaux), perspectives : convention d'engagement volontaire, intégration dans les marchés à bons de commande de matériaux recyclés, en fonction de l'offre disponible</li> <li>o informatique : prise en main à distance + utilisation d'un véhicule électrique (sur 3 dédiés à l'activité)</li> <li>o Ressources Humaines : remboursement 50% des abonnements de transport collectif pour les trajets domicile-travail depuis 2013</li> <li>o Enfance : lieu de résidence des agents pris en compte dans l'affectation des agents sur les différents sites</li> </ul> </li> </ul>

Autres actions en cours en dehors du programme d'actions Agenda 21 : **transports collectifs** (volet accessibilité, développement du réseau, tarification, motorisation de la flotte, cadencement TER, Mobibus, évolution du réseau TAMTAM)

**Pour la maîtrise des consommations d'eau**

27	Economiser les ressources en eau	<b>Non abouti</b>	
----	----------------------------------	-------------------	--



28	Réduire la consommation d'eau de piscine	<b>fait</b>	2014 : déchloramineur sur Portet (économie de 50%)
----	--	-------------	--

### Pour une politique énergétique performante

29	Engager une politique énergétique de la CAM	<b>Fait</b>	mise en place d'un système de management de l'énergie (participation au projet européen "50 000&1 SEAPs")
30	Réduire les consommations électriques	<b>Fait</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place entretien préventif des équipements et système d'alerte consommations anormales</li> <li>- 2016 : achat de 4 nouveaux serveurs (à la place de 24 aujourd'hui), investissement de 170 000 euros avec une économie sensible d'électricité attendue, temps de retour sur investissement inférieur à 5 ans)</li> </ul>
32	Réduire les consommations de gaz	<b>En cours</b>	adoption consignes de températures sensibilisation des agents de l'hôtel communautaire Investissements proposés pour 2016 (cuisine centrale, renouvellement de chaudières)
31	Optimiser les horaires de ménage	<b>Non abouti</b>	
33	Organiser la rénovation énergétique des bâtiments	<b>En cours</b>	Plusieurs projets communaux seront soutenus dans le cadre du TEPCV Diagnostic et plan d'action réalisé sur l'UCPA, demandes de crédits pour travaux en 2016
34	Favoriser le recours aux énergies renouvelables et de récupération	<b>En cours</b>	étude de faisabilité réalisée sur dispositif de récupération chaleur sur réseau d'eaux usées (Aqualudia), projet abandonné étude des potentiels énergies renouvelables non lancée en 2015, crédits demandés pour 2016 réflexion amorcée sur production de biogaz

## Axe 3 – Gouvernance et éco-citoyenneté

### Pour accompagner les mutations du territoire

35	Faire vivre l'observatoire territorial du Muretain	<b>Fait</b>	Base très importante structurée pour l'ensemble du territoire communautaire et par commune, à partir des données INSEE, AUAT. Données peu partagées, pas de communication sur les données disponibles Travail en cours sur l'âge de la population
----	--	-------------	---



36	Développer la place de la CAM dans les réseaux d'échanges sur le territoire	<b>Non abouti</b>	
37	Créer la maison de l'habitat et du développement durable	<b>Fait</b>	Création de l'Espace Info Energie – Maison de l'Habitat programmée en 2016

#### Pour favoriser le vivre ensemble

38	Faciliter l'engagement des jeunes sur le territoire	<b>En cours</b>	
39	Accompagner les gens du voyage	<b>En cours</b>	
40	Faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap sur le territoire	<b>En cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- convention avec la CAF pour l'accueil d'enfants en situations de handicap sur les structures Enfance et Petite Enfance, formation des équipes</li> <li>- travailleurs handicapés au sein de la CAM : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 2014 : achat de matériel spécifique, reclassement d'agents, protocole d'immersion pour les agents qui ne peuvent plus occuper leur poste pour des raisons médicales</li> <li>o 2015 – 2016 : convention FIPH</li> </ul> </li> </ul>

#### Pour une gouvernance durable

41	Sensibiliser et former les agents et les élus au développement durable	<b>Fait</b>	<p>Effectué en continu (formation « approche globale » en 2013, formation spécifique en 2014)</p> <p>Mise en place de séminaire pour les décideurs (élus et cadres) sur les démarches territoriales de développement durable pour les communes qui le souhaitent (Pinsaguel en février 2015, Fonsorbes en novembre 2015), perspective de poursuite en 2016 – 2017 pour développer une vision partagée, une culture commune du développement durable</p>
42	Sensibiliser les citoyens du territoire au développement durable	<b>En cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- projet Enfance « Faisons sourire la planète » avec fête des ALAE et des centres de loisirs, sur le thème de la culture en 2014 et de l'alimentation en 2015, beaucoup d'activités basées sur la récupération, projet d'envergure sur la lutte contre la gaspillage alimentaire, participation aux événements du territoire (journées propreté, Téléthon....), action « la propreté, c'est l'affaire de tous ! »</li> <li>- actions des conseillers de tri (sensibilisation au tri, au compostage, à la réduction à la source...)</li> <li>- perspectives 2016 : maison de l'Habitat – EIE, événement autour de l'agriculture</li> </ul>



43	Favoriser la coopération entre les communes	<b>En cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les achats : commandes groupées, renouvellement du marché des fournitures administratives avec une approche plus responsable (réflexion collective sur les besoins, association des utilisateurs à la définition du cahier des charges, recherche de standardisation pour réduire les coûts, intégration de critères environnementaux, etc.)</li> <li>- SIG</li> </ul>
44	Organiser le suivi et l'évaluation partagée de la démarche Agenda 21	<b>Lancée</b>	Participation des élus et des services à l'élaboration du Rapport annuel de développement durable 2016 sur le bilan 2014



## Conclusion

---

### 2015 l'année du développement durable...

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses avancées en faveur du développement durable et de la protection du climat.

En juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi fixe les grandes orientations en matière de politique énergétique pour les années à venir. Pour mémoire, elle prévoit notamment de :

- réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4) ;
- réduire notre consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012
- réduire notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.
- porter la part des énergies renouvelables à plus de 30% de la consommation finale d'énergie en 2030 par rapport à 2012 et diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025
- réduire de 50 % les déchets mis en décharge à l'horizon 2025

Au niveau international, la COP 21 (Sommet mondial pour le climat), qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, a débouché sur un accord universel signé par 195 pays. A travers cet accord les pays signataires s'engagent à lutter collectivement contre le réchauffement climatique et notamment à maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés à l'horizon 2050.

### ...au Muretain Agglo

A l'aune de la dynamique nationale et internationale, le Muretain Agglo a également fait le choix en 2015 de renforcer et rendre visible son engagement en faveur du climat et du développement durable. En effet, notre territoire fait partie des 212 lauréats de l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » organisé par le Ministère de l'Energie et du Développement Durable en 2015.

La convention signée avec le Ministère permet notamment à l'intercommunalité d'engager la rénovation de la Maison de la Louge (Muret) afin d'y installer très prochainement la Maison de l'Habitat. Exemple grâce à la rénovation énergétique de son bâtiment, la Maison de l'Habitat constituera un espace d'information et de conseil à la population sur toutes les questions relatives à l'habitat et au logement. D'autres projets seront également financés en 2016 comme une étude sur les potentiels en énergies renouvelables et de récupération à l'échelle du territoire, l'acquisition de véhicules électriques dans l'objectif de poursuivre et d'amplifier l'exemplarité et de la responsabilité environnementale de l'administration publique, ou encore la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments publics (sur les communes de Fonsorbes, Labarthe-sur-Lèze et Muret).

Au total, et grâce au soutien du Ministère, se sont près de 1 500 000€ qui seront investis en 2016 pour une « croissance verte » sur le territoire du Muretain Agglo.









8 bis avenue Vincent Auriol - CS 40029  
31601 Muret cedex